

Bilan de la mise à disposition du public d'un dossier relatif à la modification simplifiée n°2 du PLU

Par arrêté du 12 avril 2018, Monsieur le Maire du Teich a prescrit la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU. Cette mise à disposition du public s'est déroulée du 30 avril 2018 au 31 mai 2018 inclus en mairie du Teich.

Elle concernait la modification des dispositions relatives aux règles de stationnement pour les constructions destinées à l'hébergement touristiques et pour les constructions nécessaires aux services publics d'intérêt collectif.

Le dossier de modification simplifiée du PLU, les avis des personnes publiques associées ainsi que l'avis de l'autorité environnementale ont ainsi été mis à disposition du public à la mairie du Teich.

A l'issu de cette mise à disposition du public, aucune observation n'a été faite sur le registre destiné à cet effet.

Le conseil municipal se prononcera sur cette modification simplifiée n°2 du PLU lors de sa prochaine séance.